

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2025 – TEMP 32

Demande présentée le : 04 mars 2025
Par : madame ROUFID Ketty
Au bénéfice de : la famille BORDES
Adresse : 8 chemin des Angleterres à JUZIERS (78820)

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : Madame et monsieur BORDES sont autorisés à occuper le domaine public avec un camion pour la livraison de matériaux et un camion de déménagement :

entre le 21 et le 24 mars 2025 inclus

Article 2 : Cet emménagement nécessitera :

- Signalisation à la charge des demandeurs.
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.
- Stationnement interdit à proximité du numéro 8 chemin des Angleterres à JUZIERS

Article 3. Madame et monsieur BORDES sont occupants temporaires du domaine public et veilleront à préserver les droits des tiers.

Article 4. Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite aux intéressés.

A JUZIERS, le 06 mars 2025

Le maire, Ketty VARIN

